Séance plénière : La prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement

MERCREDI 12 AVRIL 2023



TRAVAUX PUBLIÉE LE 12/04/2023

Saisine liée : LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE LIÉE AU VIEILLISSEMENT

Formation de travail liée : COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ

Comment prévenir la perte d'autonomie liée au vieillissement ?

Aujourd'hui, la perte d'autonomie liée au vieillissement concernerait en France près de 1,4 millions de personnes. Alors que notre société est à la veille d'un vieillissement démographique sans précédent et que la perte d'autonomie est une réalité pour un nombre croissant de Françaises et de Français, il semble plus que jamais indispensable de s'interroger sur les solutions à mettre en place pour prévenir cette situation de dépendance.

Le CESE a présenté un projet d'avis sur la prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement en présence de Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

Perte d'autonomie : de quoi parle-t-on ?

La perte d'autonomie peut se définir comme le fait d'être limité dans la vie quotidienne. Toute personne confrontée à un problème de santé qui lui impose d'être aidée pour l'accomplissement des besoins essentiels de la vie (se lever, se laver, se nourrir, etc.) se trouve dans cette situation.

Si l'âge constitue un des facteurs de perte d'autonomie, ce n'est qu'au-delà de 84 ans que la perte d'autonomie devient une situation majoritaire.

Par ailleurs, la perte d'autonomie s'accompagne de conséquences sur l'entourage : un Français sur six est un aidant ou une aidante.

Répondre aux enjeux d'une population française vieillissante

Le vieillissement de la population sera le phénomène marquant des prochaines décennies. Alors qu'aujourd'hui 21 % des Françaises et des Français ont plus de 65 ans, ils seraient 28 % dans cette situation dans 30 ans, selon les projections de l'Insee.

De plus, une seconde "révolution de l'âge" se dessine : au sein même de la population âgée, les plus de 75 ans devraient occuper une place de plus en plus importante.

Il est important de rappeler que la perte d'autonomie n'en pas une conséquence incontournable du vieillissement, mais qu'elle est avant tout liée à un état de santé dégradée.

Une saisine qui entend apporter des réponses concrètes

Pour répondre aux enjeux posés par la perte d'autonomie liée au vieillissement, le CESE a décidé de se saisir de ce sujet, en y consacrant deux avis distincts :

> *Un premier, relatif à la prévention de la perte d'autonomie*
>
> *Un second, qui traitera ensuite de la question du financement de la perte d'autonomie.*

Parce que la perte d'autonomie n'est pas la conséquence inéluctable du vieillissement, la prévention de la dépendance est primordiale.

Avec ce projet d'avis, le CESE entend proposer des solutions opérationnelles et globales, à même de prévenir et accompagner la perte d'autonomie.

Les préconisations du projet d'avis "La prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement" sont présentées par Michel Chassang (Groupe Artisanat et Professions libérales) au nom de la Commission Affaires sociales et santé, présidée par Angeline Barth.

© - copyright CESE - Novembre 2026